

Règles de vie et de conduite

1. Horaire

| | | |
|------|---------|---------------------------------------|
| a.m. | 7 h 50 | Surveillance et entrée du préscolaire |
| | 8 h 00 | Entrée des élèves |
| | 8 h 03 | Début des cours |
| | 10 h 06 | Récréation (20 minutes) |
| | 11 h 29 | Fin des cours primaire |
| p.m. | 12 h 22 | Début classe pour concentrations |
| | 12 h 42 | Surveillance |
| | 12 h 52 | Entrée des élèves |
| | 12 h 55 | Début des cours |
| | 13 h 58 | Récréation (20 minutes) |
| | 14 h 09 | Fin des cours préscolaire |
| | 15 h 21 | Fin des cours primaire |

Tous les élèves doivent se soumettre à l'horaire régulier de l'école.

Les élèves voyageant à pied ne sont pas admis avant **7 h 50** le matin et **12 h 42** le midi.

L'école ne se tient pas responsable des élèves arrivant trop tôt. **Aucune surveillance n'est assurée par le personnel enseignant avant les heures mentionnées ci-haut.**

2. Absences

Si votre enfant est absent, vous devez avertir l'enseignant ou par courriel ou le secrétariat et mentionner la raison de son absence. Si votre enfant est malade ou en retard, vous devez prévenir l'école le plus tôt possible par téléphone ou sur Mozaïk. En tout temps, il est possible de laisser un message sur la boîte vocale. **École** : 418 821-0208 **Service de garde** : 418 821-1684

Lien vers Mozaïk



3. Retards

L'élève qui arrive fréquemment en retard à l'école ne peut pas profiter au maximum de son temps d'apprentissage. Tout retard pénalise l'enfant et son groupe-classe. Des interventions seront envisagées si la situation est fréquente. Une reprise de temps lors des journées pédagogiques peut être envisagée.

4. Rendez-vous

Si vous désirez rencontrer le titulaire de votre enfant, un spécialiste ou la direction, veuillez téléphoner pour prendre un rendez-vous. En cas d'urgence, présentez-vous au secrétariat. Dans la mesure du possible aviser le secrétariat 24 heures à l'avance.

5. Circulation dans l'école

Dès leur arrivée à l'école, **pour des raisons de sécurité**, nous demandons aux visiteurs et aux parents de se présenter au secrétariat. **Il est interdit de circuler dans l'école sans autorisation.** Les élèves doivent avoir un coupon de circulation les autorisant à circuler dans les corridors. Pour des raisons de sécurité, aucune sortie n'est autorisée par la porte principale. L'élève doit circuler à droite dans les escaliers. Après les heures de classe, il est interdit de circuler dans l'école. Les élèves doivent entrer et quitter calmement l'école par la porte qui est indiquée pour leur cycle.

6. Vouvoiement

Les élèves doivent s'adresser à tous les adultes de l'école en utilisant monsieur ou madame devant le prénom. Le vouvoiement est fortement souhaité lorsque l'élève s'adresse au personnel de l'école. Cette approche éducative est un moyen privilégié de l'école pour favoriser une relation de respect envers l'adulte.

7. Collation

Étant donné que des enfants présentent des allergies sévères à certains produits, tous les aliments contenant des *arachides* et des *noix sont interdits*. La *gomme* est strictement *interdite* sur la cour et à l'intérieur de l'école. Les enfants doivent apporter une *collation « santé » (fruits frais, légumes crus, compote sans cuillère ou fromage frais, yogourt à boire)*.

8. Informatique

L'utilisation du matériel informatique doit être en accord avec la mission éducative de l'école. Chaque élève a son code personnel d'accès aux ordinateurs. (Voir le code d'éthique)

9. Réseaux sociaux

L'utilisation des réseaux sociaux est interdite à l'école.

10. Bris et perte de matériel

Lorsqu'un élève brise ou perd le matériel que l'école met à sa disposition, nous demandons un remboursement.

11. Jouets et autres

Jeux, IPOD, IPAD, MP3, cellulaire, appareil d'enregistrement, caméra et objets de valeur sont strictement défendus à l'école.

L'école n'est pas responsable des objets perdus, volés ou brisés.

Pour éviter les malentendus et les chicanes, il est strictement défendu de vendre ou d'échanger des objets.

Les jouets permis sont : corde à danser, aki, yoyo, élastique, et petites billes dans un petit contenant.

12. Retenue

Certains élèves peuvent être convoqués à une retenue pour les motifs suivants : comportements à améliorer ; travaux, devoirs ou signatures non remis ; retards répétés, reprise de temps. Les parents seront avisés par un appel téléphonique ou une convocation écrite.

13. Tenue vestimentaire

La tenue vestimentaire doit être adaptée au contexte du milieu scolaire. Les élèves doivent être vêtus décemment et proprement. De plus, des vêtements adaptés à la température extérieure sont de mise. Ils ne doivent pas être porteurs de messages violents, vulgaires et agressifs. La casquette peut être portée à l'intérieur uniquement lors des entrées et des sorties. Si la tenue vestimentaire n'est pas conforme, des mesures seront prises. Chaque élève doit avoir des chaussures pour circuler dans l'école, différentes de celles portées à l'extérieur.

•Il est important de porter des souliers sécuritaires, adaptés aux jeux extérieurs et selon la température.

Voici ce qui est accepté à l'école du Parc

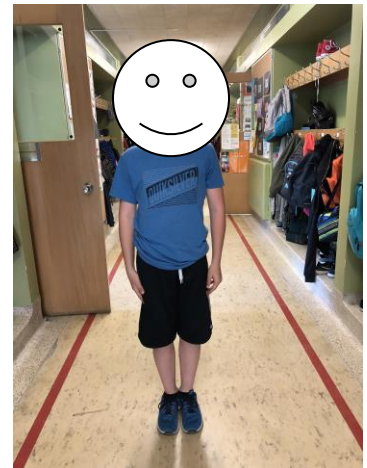


La largeur de la bretelle de la camisole doit être de deux doigts minimum.

De plus, elle doit couvrir le ventre.



La longueur des culottes courtes et des jupes doit être égale ou plus longue que la mesure de la main allongée sur le côté du corps.



En été, les sandales doivent être attachées à la cheville.

14. Éducation physique

L'élève doit se changer avant et après chaque cours. La tenue d'éducation physique se compose d'un pantalon court, d'un chandail à manches courtes et d'espadrilles attachées solidement, qui ne marquent pas le plancher. Les vêtements sont placés dans un sac identifié au nom de l'enfant. Cette tenue est obligatoire pour participer au cours. L'élève qui ne le porte pas devient spectateur. Des oublis répétés seront signalés aux parents. Les bijoux sont interdits au gymnase en raison des risques de blessures. Pour être exempté du cours, l'élève doit présenter un billet médical.

15. Administration de médicament

En vertu du règlement sur les services de garde, articles 17,18, 19,1 et 19,2, l'administration des médicaments est règlementée pour des raisons de sécurité. **Le règlement stipule que :**

- Aucun médicament ne peut être administré à un enfant reçu sans prescription médicale et sans autorisation écrite des parents ou de leur substitut. Par exemple : Tylenol, Advil, Benadryl etc.
- Le médicament doit être dans son **contenant d'origine** et **accompagné d'une ordonnance médicale** au nom de l'enfant ou de l'étiquette du pharmacien, et ce même pour les médicaments disponibles en vente libre.
- Tous les médicaments sont gardés sous clef au secrétariat et distribués par le personnel seulement.

Par conséquent, vous devez remplir le formulaire « Autorisation de distribuer un médicament ».



Mes attitudes et mes responsabilités

Pour vivre en harmonie avec soi et avec les autres, il est important de connaître et de mettre en pratique des attitudes et des responsabilités afin d'assurer le bien-être de tous. Notre établissement sera alors un milieu où il fait bon vivre et travailler, un lieu propice qui nous permettra de développer nos talents, notre personnalité et notre savoir.



Nos valeurs

| | |
|-------------------------|--|
| Sois respectueux | <ul style="list-style-type: none">• Je respecte l'espace et le matériel personnel de chacun.• Je circule à droite en marchant de façon calme et ordonnée et je parle à voix basse.• J'ai un langage et des gestes respectueux avec les autres.• Je respecte les consignes de l'adulte et j'accepte la différence.• Je respecte l'intimité, l'espace des autres et la mienne. |
| Sois responsable | <ul style="list-style-type: none">• Au son de la cloche, je me dirige avec mon matériel à l'endroit désigné.• Je vais directement à l'endroit désigné.• Je fais les bons choix dans mes actions.• J'ai le matériel nécessaire et je fais ce qui est demandé.• Je me change rapidement. |
| Sois sécuritaire | <ul style="list-style-type: none">• Je prends mon rang de façon sécuritaire.• Je garde les corridors bien rangés et je circule de façon sécuritaire avec mes souliers bien attachés.• Je joue et je participe à des jeux sécuritaires.• J'agis de façon sécuritaire.• J'utilise le matériel et les lieux tels que présentés.• Je garde ma nourriture pour moi. |

Banque de gestes de réparation

Lorsqu'un élève aura un manquement, quelle que soit la règle impliquée, il est possible qu'une réparation lui soit demandée. Votre aide sera requise, car votre collaboration et votre soutien nous sont indispensables. Pour aider votre enfant dans sa démarche de réparation, nous vous proposons quelques exemples de gestes de réparation.

| | |
|-------------------------|---|
| Sois respectueux | <ul style="list-style-type: none">• Je m'explique calmement, j'avoue mes erreurs et je présente mes excuses.• J'écris une lettre ou je fais un dessin d'excuse avec mon intention d'être plus respectueux à l'avenir.• Je m'excuse devant le groupe pour les dérangements que j'ai causés.• Je laisse ma place à la personne à qui j'ai fait du tort (en classe, dans les rangs, au jeu).• J'écris ___ qualités à la personne que j'ai blessée et je lui explique chacune d'entre elles.• Je nettoie les pupitres de la classe.• Je joue avec la personne à qui j'ai causé du tort pendant ___ récréations. |
| Sois responsable | <ul style="list-style-type: none">• Je prépare une affiche et je l'expose à la vue de tous les élèves.• Je vais rencontrer les élèves que j'ai dérangés et je présente mes excuses.• Je fais le gardien du silence pendant __ journées.• Je prends mon rang à une autre porte pendant __ journée (s).• Je répare, remplace ou rembourse l'objet perdu ou brisé.• Je partage quelque chose que j'aime avec la personne que j'ai blessée (crayons de couleur, collation, jeu).• Je partage un temps de qualité avec la personne que j'ai blessée (conséquence positive, ordinateur).• J'aide à ranger la classe pour une durée de __ jours.• Je me place en avant du rang ou à l'endroit désigné par mon enseignant(e).• Je rends service à la personne à qui j'ai fait du tort.• Je reprends le temps perdu en classe en faisant le travail à la maison, aux récréations, pendant l'informatique ou la bibliothèque. |
| Sois sécuritaire | <ul style="list-style-type: none">• Je prépare une affiche et je l'expose à la vue de tous les élèves.• Je prépare et anime un jeu pour ma classe.• Je refais le trajet en marchant lentement. |

L'intimidation, qu'est-ce que c'est ?

On reconnaît une situation d'intimidation par ces critères :

- Le rapport de force inégal entre les élèves concernés (ex : l'élève intimidateur est plus grand, plus vieux, plus populaire, ou agit en groupe) ;
- L'intention de l'élève intimidateur de faire du tort, de blesser ou de mettre mal à l'aise l'élève victime ;
- Un sentiment de détresse de l'élève victime ;
- La répétition des gestes de l'élève intimidateur sur une certaine période.

Il existe plusieurs formes d'intimidation ❶ :

Directe (en présence de la victime), par exemple :

- Pousser une personne;
- La frapper;
- Voler ses biens;
- Se moquer d'elle;
- L'insulter;
- Abîmer ou détruire son matériel;
- Poser envers elle des gestes humiliants ou menaçants.

Indirecte (en l'absence de la victime ou sans se soucier d'elle), par exemple :

- Exclure ou rejeter une personne;
- Ignorer ou couper le contact avec elle;
- Médire ou répandre des rumeurs et des mensonges à son sujet;
- Nuire à sa réputation;
- Lui jouer de mauvais tours à son insu;
- Manipuler les personnes autour d'elle.

Cyberintimidation : utilisation d'internet dans le but d'intimider ou de harceler une ou des personnes, par exemple :

- Menaces ou insultes envoyées directement par courriel ou par clavardage;
- Rumeurs qu'on fait circuler et qui portent atteinte à la réputation d'une personne.

L'intimidation est une agression, **et non un conflit entre jeunes**.

- S'amuser à taquiner de manière amicale un ami ou une autre personne n'est pas de l'intimidation ❷
- Un conflit peut survenir lorsqu'il y a divergence d'opinion, de valeurs, de point de vue entre les jeunes. Il est tout à fait normal d'être confronté à un conflit, un jour ou l'autre. Le personnel de l'école peut intervenir pour aider à dénouer ces situations, si un ou des jeunes se sentant brimés.

Les responsabilités des parents

Nous comptons sur votre collaboration pour :

- Sensibiliser et outiller votre enfant, afin de lui éviter d'être victime ou à l'origine d'une situation impliquant toute forme de violence. Les parents peuvent faire une différence en étant à l'écoute de leur jeune, et en l'aidant à s'affirmer. Une bonne source d'information et de conseils sur la violence et l'intimidation : le **Service Phare**, une rubrique du site Internet du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries, au www.csdps.qc.ca (sur la page d'accueil, à droite, cliquez sur Service Phare.)
- Encouragez votre enfant à signaler toute situation de violence ou d'intimidation au personnel de l'école.
- Collaborer avec le personnel de l'école. Que votre enfant subisse une situation difficile, ou en soit l'instigateur, la direction et l'équipe-école a besoin de votre soutien pour trouver des solutions efficaces.
- Porter plainte au service de police si vous estimez que votre enfant est victime de geste de nature criminelle.

S'engager

Il n'est pas toujours simple de traiter des cas de violence et d'intimidation. Tout le personnel de l'école s'engage cependant à **ne pas tolérer de tels actes violents, à agir et à outiller**. Grâce au soutien des parents, nous sommes convaincus que les résultats seront de plus en plus concrets.

Merci de nous aider à permettre à nos élèves d'évoluer dans un environnement sécurisant et propice aux apprentissages.

- ❶ Tiré du site Internet de Tel-Jeunes, au <http://teljeunes.com/informe-toi/qu-est-ce-que-c-est>
- ❷ Tiré du site Internet de Tel-Jeunes, au <http://teljeunes.com/informe-toi/qu-est-ce-que-c-est>



- SERVICES-CONSEILS OFFERTS GRATUITEMENT SUR VOS DROITS ET VOTRE RÔLE COMME PARENTS DANS LE RÉSEAU SCOLAIRE
- FORMATIONS GÉNÉRALES ET ADAPTÉES
- FCPQ EN DIRECT - DES VISIOCONFÉRENCES INTERACTIVES, GRATUITES ET OUVERTES À TOUS SUR DES SUJETS D'INTÉRÊT POUR LES PARENTS
- GUIDES, OUTILS ET CAPSULES VIDÉOS POUR VOUS SOUTENIR DANS VOTRE IMPLICATION
- ÉVÈNEMENT ANNUEL RASSEMBLANT DES CENTAINES DE PARENTS ENGAGÉS

 Fédération des comités de parents du Québec

La FCPQ est là pour vous!

www.fcpq.qc.ca

Intimidation

L'INTIMIDÉ

Il semble plus vulnérable.
Il éprouve de la difficulté à gérer de façon adéquate ses relations avec les autres.
Il est anxieux, solitaire, timide.
Il ne se défend pas, ne provoque pas.
L'intimidé s'isole et devient nerveux.
Il a de la difficulté à se concentrer.
Il peut perdre confiance en lui et son estime de soi diminue.
Il a souvent une baisse dans ses résultats scolaires.

L'INTIMIDATEUR

Il est peu empathique.
Il ressent le besoin de dominer les autres, il veut être le meilleur.
Il utilise souvent l'humiliation, la menace et la force pour avoir ce qu'il veut.
Il nie la responsabilité de ses actes et accuse les autres.
Il est impulsif.
Il veut rabaisser les autres, il veut du pouvoir.
Il recherche de l'attention.

TOLÉRANCE ZÉRO !

Dès qu'une situation d'intimidation est rapportée, l'élève intimidé sera écouté et pourra se confier en toute liberté pour évacuer ses craintes et ses angoisses par rapport à l'agresseur. Un geste de réparation sera exigé de l'intimidateur et les parents seront avisés de la démarche de réparation. Toute situation sera suivie de près par le personnel de l'école et les plaintes seront acheminées à la direction générale du centre de services scolaire.

DÉNONCER UNE SITUATION

duparc@csdps.qc.ca



SENSIBILISATION DES ÉLÈVES ET DES PARENTS AU PHÉNOMÈNE DE

L'INTIMIDATION À L'ÉCOLE

Plan d'action pour contrer l'intimidation et la violence

C'EST QUOI L'INTIMIDATION ?

C'est de la violence physique ou psychologique faite d'une façon répétée et volontaire par une personne ou un groupe de personnes dans le but de causer du mal et d'obtenir du pouvoir sur sa victime.

Ex.: Tous les jours, Martin pousse Geneviève à son crochet et lui répète qu'elle n'est pas belle.

DÉNONCER, CE N'EST PAS STOOLER!

Stooler, c'est rapporter de l'information dans le but de faire du mal, par vengeance ou par haine.

Dénoncer, c'est venir en aide à la victime qui a des ennuis. C'est dire NON à la situation d'intimidation.

LES SORTES D'INTIMIDATION

Verbale



Donner des surnoms, se moquer, humilier, passer des commentaires sur un trait physique, menacer.

Ex.: Isabelle ne cesse, tous les jours, de se moquer de Julie parce qu'elle est petite.

Physique



Pousser, voler, frapper ou briser des biens.

Ex.: Daniel pousse souvent Olivier dans la cour de récréation.

Sociale



Exclure volontairement quelqu'un d'un groupe, faire courir des rumeurs au sujet de quelqu'un.

Ex.: Un groupe de filles parlent dans le dos de Claire, elles la regardent et se mettent à rire.

Quoi faire si tu es intimidé?

Dis-le rapidement à un adulte de confiance (enseignant, éducateur de service de garde, parents) ou à un médiateur sur la cour d'école. Tu peux aussi dénoncer en déposant ta feuille dans la boîte aux lettres « Tolérance zéro ». Ignore les moqueries et ne montre pas ta colère. Reste neutre et n'essaie surtout pas de te faire justice toi-même.

Quoi faire si tu es témoin d'intimidation?

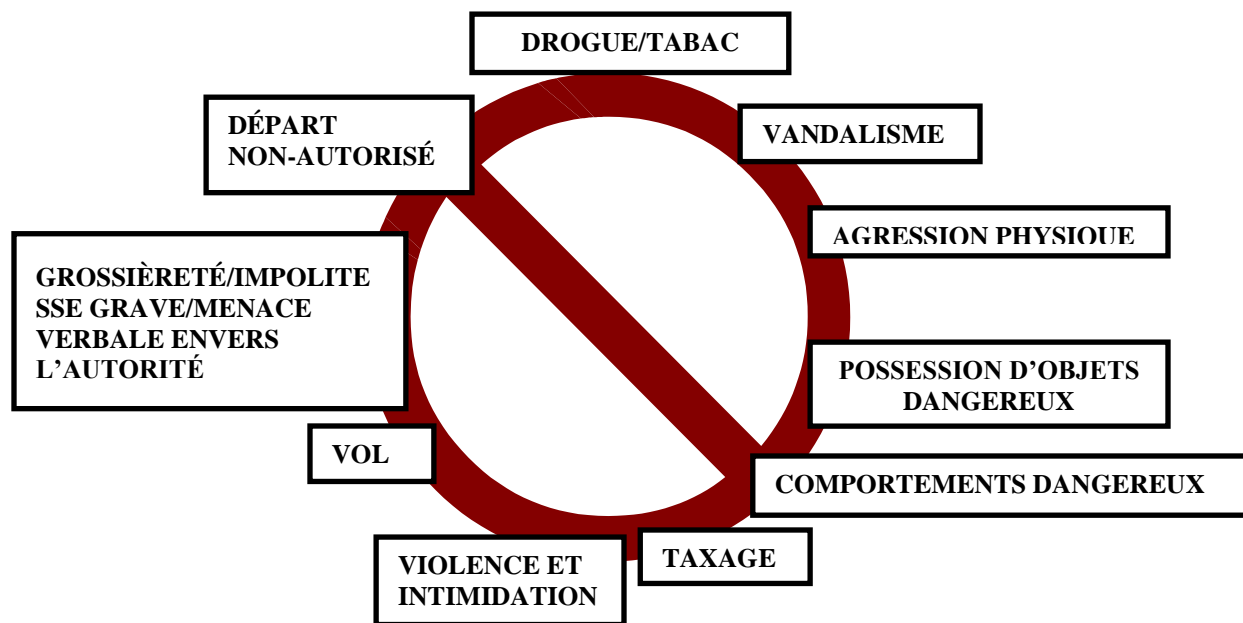
Ne sois pas un témoin silencieux. Parles-en immédiatement à un adulte de confiance, à un médiateur sur la cour d'école ou laisse un message dans la boîte aux lettres « Tolérance zéro ».

N'assiste pas à un acte d'intimidation en riant ou en encourageant l'agresseur, car tu deviens complice.

Les manquements majeurs au bâtiment du Parc

TOLÉRANCE ZÉRO

Voici les comportements pour lesquels il n'y a aucune tolérance et pour lesquels une intervention immédiate* doit être faite à l'école afin que tous se sentent bien et que la sécurité de chacun soit assurée.



Lorsqu'il y a un manquement majeur, l'élève reçoit une fiche rouge. Dans ce cas, l'application de mesures particulières s'impose.

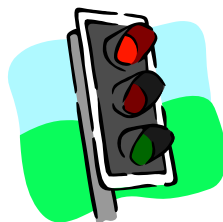
* Le tout est décidé en concertation entre la direction et les intervenants de l'école.

(1) L'école du Parc est tenue de respecter la loi sur le tabac dans les écoles primaires et secondaires.

Protocole d'intervention pour les manquements majeurs

| Les interdits/fiche rouge | | |
|---|---|--|
| 1 ^{re} fiche | 2 ^e fiche | 3 ^e fiche |
| <ul style="list-style-type: none">- La direction ou la TES communiquera avec les parents.- <u>*Des mesures particulières</u> seront prises en concertation avec les intervenants de l'école.- L'élève aura une mesure de geste de réparation à faire. | <ul style="list-style-type: none">- La direction ou la TES communiquera avec les parents.- L'enfant sera <u>suspendu à l'interne</u> (durée déterminée par la direction).- Il aura des <u>travaux scolaires et une mesure de geste de réparation à faire.</u> | <ul style="list-style-type: none">- La direction communiquera avec les parents.- L'enfant sera <u>suspendu de l'école à l'externe</u> (durée déterminée par la direction)- Il aura des <u>travaux scolaires et des mesures adaptées.</u>- <u>L'enfant devra être accompagné d'un parent pour rencontrer les intervenants de l'école afin de faire sa réintégration.</u> |

* Les mesures particulières sont décidées en concertation entre la direction et les intervenants de l'école. (Exemple : Plan d'intervention personnalisé, mesure d'encadrement spécifique, feuille d'engagement, atelier d'aide, suspension à l'école ou à la maison, etc.)



Code d'éthique et règles de vie en lien avec l'utilisation des technologies de l'information et de la communication de l'école Beausoleil et du Parc.

L'école et le service de garde te donnent l'opportunité d'utiliser un environnement informatique des plus complets. Son usage te demandera de l'utiliser d'une façon responsable, sécuritaire et en conformité avec la mission et les valeurs de ton école. Ces règles existent pour préserver l'efficacité du réseau et respecter les lois en vigueur. Une mauvaise utilisation engendrera un manquement aux règles de vie de l'école et pourrait te priver du privilège de l'utilisation des technologies. En cas de bris intentionnel du matériel, des frais pourraient être facturés à tes parents.

Afin d'y arriver, voici ce que tu devras respecter :

Les renseignements personnels

- Tu sais être prudent et te méfier des étrangers dans la vraie vie. Rappelle-toi de faire de même sur Internet.
- Ne divulgue jamais d'informations personnelles (nom, âge, numéro de téléphone, adresse, photos, vidéos, etc.) sur toi ou un autre élève.
- N'accepte aucun « cyber ami » que tu ne connais pas.
- Ton code d'accès est pour ton usage personnel seulement. Ne divulgue en aucun cas ton mot de passe et n'utilise pas celui des autres.

Messages, photos et vidéos

- Les messages, photos et vidéos que tu échanges ou enregistres dans un appareil numérique doivent être **respectueux et conformes** au code de vie de l'école.
- Il est interdit de photographier ou de filmer une autre personne sans son consentement.
- Il est interdit de produire, partager ou enregistrer des propos, des images ou des vidéos de nature haineuse, violente, à caractère sexuel, raciste ou incompatibles avec les règles de vie de l'école.
- Tu dois aviser un adulte de tout contenu qui ne serait pas autorisé.
- Tu peux écrire des messages, prendre des photos et des vidéos seulement avec l'autorisation d'un adulte.

Utilisation d'Internet

- Tu dois utiliser les sites dans le cadre des activités proposées par l'adulte responsable seulement.
- Il est interdit de se rendre sur des sites qui proposent des contenus de nature haineuse, violente, à caractère sexuel, raciste ou incompatibles avec les règles de vie de l'école.
- Tu peux naviguer seulement sur les sites autorisés par l'adulte responsable.
- Dans le cadre d'activités pédagogiques, si tu utilises un moteur de recherche et que tu te retrouves par erreur sur un site douteux, tu dois revenir à la page précédente et avertir immédiatement l'adulte responsable.
- À moins que cela soit dans le cadre d'activités pédagogiques proposées par l'adulte responsable, tu ne peux pas :
 1. Écouter la **radio** ou visionner des **vidéos**.
 2. **Télécharger ou installer des logiciels** sur les ordinateurs ou les tablettes numériques de l'école.
 3. **Télécharger** des fichiers de **musique ou des vidéos**.

Utilisation du matériel

- Tu dois utiliser de manière respectueuse tout le matériel TIC qui t'est prêté.
- Il est interdit d'apporter et d'utiliser ses appareils électroniques personnels à l'école (cellulaire, iPod, tablette, montre intelligente, etc.)

Engagement

Moi, _____ j'ai lu et j'ai compris le code d'éthique et les règles de vie en lien avec l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) de l'école Beausoleil et du Parc.

Signature de l'élève : _____ Signature du parent : _____

Date : _____